ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE FRÉVILLE-DU-GATINAIS

DÉLIBERATION DU 03/11/2026 DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Nombre de membres :
En exercice : 7
Présents : 6

A la majorité

L'an 2026, le 3 Novembre à 18:30, le Bureau l'Association Foncière de Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BÉZILLE Bruno, Président.

Date de convocation : 27/10/2026

Présents : M. BÉZILLE Bruno, M. CROUM Jean-Louis, M. DEQUATRE Myriam, M. PELLETIER Laurent, M. PICARD Sébastien, M. THOMAS Julien

Absent : M. NICOLLE Baptiste

Secrétaire : M. PELLETIER Laurent

D_AFR_2026_08 – Élection du président et du vice-président

Le Secrétaire de l'AFR, Mr Jean-Louis CROUM, informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au remplacement :

- du Président de l'AFR, Mr Antony MÉTIER qui a donné sa démission à l'issue de la réunion, sans quorum, du 06 octobre 2026,
- du Vice-Président de l'AFR car Mr Yohann CHENAULT n'est plus adjoint au Maire au Conseil Municipal de Fréville-du-Gâtinais depuis le 21 mars 2026, ce qui a mis fin à sa fonction de membre du bureau de l'association foncière de remembrement.

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

Vu le décret n°2006-504 du 03 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles L133-1 et R133-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juillet 1980 instituant L'Association Foncière de Remembrement de Fréville-du-Gâtinais ;

Vu les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Fréville-du-Gâtinais modifiés le 26 avril 2016 ;

Vu la délibération n°D_AFR_2023_01 en date du 24 février 2023 désignant le nouveau bureau de l'AFR pour une durée de 6 ans, (Président : Mr Antony MÉTIER - Vice-Président : Mr Yohann CHENAULT - Secrétaire de l'AFR : Mr Jean-Louis CROUM) ;

Vu la nécessité de remplacer le Président et le Vice-président,

Vu la délibération D2026_51 du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2026 :

- prenant acte de la modification du représentant de la Maire : Mr Sébastien PICARD, conseiller municipal,
- désignant un propriétaire de parcelles agricoles : Mr Julien THOMAS,

Le bureau de l'AFR de Fréville-du-Gâtinais, après en avoir délibéré, **à la majorité** :

- **procède** à l'élection du Président et du Vice-Président de l'AFR

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- **Président de l'AFR :**

Au 1er tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mr Bruno BÉZILLE : 5 voix
- Blanc : 1 voix

Mr Bruno BÉZILLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Président de l'AFR**.

- **Vice-Président de l'AFR :**

Au 1er tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mr Julien THOMAS : 5 voix
- Blanc : 1 voix

Mr Julien THOMAS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Vice-Président de l'AFR**.

Cette délibération prend effet dès ce jour, jusqu'à la fin du mandat de 6 ans, soit le 24 février 2029.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
A Fréville-du-Gâtinais, le 03/11/2026
Le Président,
BÉZILLE Bruno

